



ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

- 1.1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 2.1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

- 3.1. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} JUIN 2026
- 3.2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 29 JUIN 2026

4. SUJETS QUI DÉCOULENT DES PROCÈS-VERBAUX

- 4.1. SUJETS QUI DÉCOULENT DES PROCÈS-VERBAUX

5. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC - GÉNÉRALE

- 5.1. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Rappel des règles de la période de questions :

La période de questions vise à favoriser des échanges respectueux et ordonnés, tout en permettant à la séance de suivre son cours. Afin d'éviter les interruptions et de respecter le temps de chacun, nous vous remercions d'attendre d'être invités à prendre la parole et de garder les questions liées aux points à l'ordre du jour (résolutions) pour la deuxième période de questions. Pour nous aider, merci de respecter les modalités suivantes :

- S'identifier et attendre d'être invité à prendre la parole.
- S'adresser au président de l'assemblée et préciser à qui la question est destinée.
- Poser une seule question et une seule sous-question par tour.
- Employer un langage respectueux, sans propos injurieux, diffamatoires ou personnels.
- Formuler une question brève, claire, portant sur des sujets d'intérêt public relevant de la Municipalité.

Chaque personne dispose d'un maximum de 5 minutes pour poser une question et une sous-question. La durée totale de chaque période de questions est de 30 minutes. La présidence peut interrompre une intervention qui dépasse le temps prévu, qui multiplie les questions ou qui s'éloigne du cadre municipal, afin d'assurer le bon déroulement de la séance.

6. RÈGLEMENTS

- 6.1. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 229-01 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 229 CONCERNANT LES LIMITES DE VITESSE SUR LES CHEMINS PUBLICS
- 6.2. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 281 RELATIF À L'AFFICHAGE DES NUMÉROS CIVIQUES SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE GORE

7. ADMINISTRATION, GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES

- 7.1. AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN ACTE DE CESSION EN EMPHYTÉOSE AVEC LA VILLE DE LACHUTE POUR LE LOT 5 317 824 DU CADASTRE DU QUÉBEC
- 7.2. AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE INTERMUNICIPALE AVEC LA VILLE DE SAINT-COLOMBAN RELATIVEMENT À L'ACCÈS AU PARC NATURE DU LAC BEATTIE ET À LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DE SAINT-COLOMBAN
- 7.3. AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE AU PARTAGE, À LA GESTION ET À L'UTILISATION DU PARC DU LAC GRACE
- 7.4. TRANSFERT DU LOT 6 678 936 EN FAVEUR DE LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE GORE – RUE RATHWELL



ORDRE DU JOUR

- 7.5. DOSSIER DE PROPRIÉTÉ POUR VENTE SOUS CONTRÔLE DE JUSTICE – LOT 5 081 030, RUE HILLTOP

8. RESSOURCES HUMAINES

AUCUN SUJET

9. TRÉSORERIE

- 9.1. RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 1 186 000 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 21 JUILLET 2026

- 9.2. APPROBATION DES COMPTES FOURNISSEURS

10. URBANISME ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

- 10.1. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2026-12 : 26, CHEMIN DES PINSONS, LOT 5 316 784
- 10.2. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2026-13 : 15, CHEMIN DU LAC-GRACE, LOT 5 317 131
- 10.3. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2026-14 : 20, RUE THOMPSON, LOT 5 317 908
- 10.4. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2026-15 : CHEMIN THOMAS-GORE, LOT 6 517 810
- 10.5. PIIA 2026-23 : CHEMIN SCOTT, LOT 5 081 260
- 10.6. PIIA 2026-24 : CHEMIN GREGALACH, LOT 5 081 263
- 10.7. PIIA 2026-26 : 5, RUE RACINE, LOT 5 081 663
- 10.8. PIIA 2026-27 : 63, CHEMIN CASCADE, LOT 5 080 331
- 10.9. DÉPÔT DU RAPPORT DES INSPECTEURS MUNICIPAUX POUR LE MOIS DE JUIN 2026

11. ENVIRONNEMENT ET HYGIÈNE DU MILIEU

- 11.1. ORDONNANCE EN VERTU DU RLRQ, C. P-38.002, R.1 : CHIEN AU 16, DES PENSÉES

12. TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES

- 12.1. OCTROI D'UN CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS À ANFITEK POUR LA RÉALISATION DES ÉTUDES SUPPLÉMENTAIRES AU BARRAGE DU LAC CAROLINE (X0004852) – AFFECTATION AU SURPLUS NON AFFECTÉ
- 12.2. OCTROI D'UN CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS À ANFITEK POUR LA RÉALISATION DES PLANS ET DEVIS POUR L'ENTRETIEN DU BÉTON DU BARRAGE DU LAC BARRON (X0004846) – AFFECTATION AU SURPLUS NON AFFECTÉ
- 12.3. OCTROI D'UN CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS À ANFITEK POUR LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE GÉOTECHNIQUE DANS LE CADRE DE LA MISE AUX NORMES DU BARRAGE DU LAC SOLAR (X0004845)
- 12.4. OCTROI D'UN CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS À ÉQUIPE LAURENCE POUR LE PROJET DE REMPLACEMENT DE QUATRE PONCEAUX SUR LES CHEMINS DENSA, BRAEMAR, STEPHENSON ET MORRISON
- 12.5. AUTORISATION DE PAIEMENT DE LA FACTURE NUMÉRO 4669 À AMÉNAGEMENT PAYSAGER ENTREPRISE DU NORD INC.

13. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 13.1. DÉPÔT DU RAPPORT DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE POUR LE MOIS DE JUIN 2026



14. LOISIRS, VIE COMMUNAUTAIRE ET CULTURE

AUCUN SUJET

15. VARIA

15.1. AUTORISATION DE DÉPOSER UNE DEMANDE DE FINANCEMENT DANS LE CADRE DU PROGRAMME NOUVEAUX HORIZONS POUR LES AÎNÉS (PNHA) - PROJETS COMMUNAUTAIRES

15.2. FIN DU LIEN D'EMPLOI D'UNE PERSONNE SALARIÉE DE LA MUNICIPALITÉ

16. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC — SUJETS À L'ORDRE DU JOUR

16.1. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Cette période de questions porte exclusivement sur les sujets inscrits à l'ordre du jour. Afin de permettre à tout le monde de s'exprimer, chaque personne dispose d'un maximum de 5 minutes pour poser une question et une question complémentaire, et la période de questions est prévue pour une durée maximale de 30 minutes.

17. LEVÉE DE LA SÉANCE

17.1. LEVÉE DE LA SÉANCE